



N°22 - 14 AVRIL 2020 (18H00)

Ce bulletin d'information réalisé par la FDSEA 53 vous permet de prendre connaissance des dernières informations sur les conséquences agricoles de l'épidémie COVID-19 et les mesures mises en place pour les pallier. **Ce bulletin est adressé à l'ensemble des adhérents FDSEA/JA (dont adresses mails fournies et valides). Ce bulletin sera ensuite publié sur le site internet de la FDSEA 53 dans la rubrique intitulée COVID-19.** Comme l'information ne doit pas seulement être descendante, il est important que le réseau s'active ! **N'hésitez pas à nous solliciter et à poser toutes vos questions [ici](#) !** Les questions seront traitées en collaboration avec les OPA et administrations de Mayenne, ainsi qu'avec les autres FDSEA/FRSEA/FNSEA.

INFO N° 1 - LE CONFINEMENT OBLIGATOIRE EST PROLONGEE JUSQU'AU 11 MAI

Pour tenter de freiner encore l'épidémie de Covid-19, qui a déjà tué plus de 15 000 personnes dans le pays, Emmanuel Macron a annoncé hier soir à la télévision le prolongement jusqu'au 11 mai du confinement de la population imposé le 17 mars dernier.

Ce que le Président de la République a également dit...

- **Sortie du confinement progressive** : les règles ne seront « *ni renforcées ni allégées* », mais elles devront être « *pleinement appliquées* ». Elles seront levées le 11 mai de façon « **progressive** » : les personnes âgées, en situation de handicap sévère ou atteintes de maladies chroniques devront rester confinées même après le 11 mai, tout au moins dans un premier temps... ;

- **Pas de mesure barrière supplémentaire** : masques obligatoires, vente d'alcool prohibée, bancs interdits ou heures de jogging limitées... Le chef de l'État a rappelé à l'ordre les maires qui mettent en place des restrictions supplémentaires. « *Je demande à tous nos élus d'aider à ce que ces règles soient les mêmes partout sur notre sol. Il ne faut pas rajouter des interdictions dans la journée* » ;

- « **L'après confinement** » précisé dans 15 jours : « *Le Gouvernement présentera d'ici 15 jours le plan de l'après 11 mai. Des points réguliers se tiendront afin que nous puissions adapter les choses* ». « *L'utilisation massive des tests est une étape, nous allons continuer à augmenter le nombre de tests* », a-t-il indiqué, ajoutant que « *nos aînés, nos soignants et les plus fragiles* » seront prioritaires. « *Le 11 mai nous serons en capacité de tester toute personne présentant des symptômes. Ils pourront ainsi être mis en quarantaine, isolés, et suivis par un médecin* », a-t-il promis. À partir du 11 mai, chaque Français devrait aussi pouvoir se procurer un « *masque grand public* »... ;

- **Les mesures de chômage partiel « prolongées et renforcées »** : Emmanuel Macron a indiqué que les aides exceptionnelles de l'État pour les entreprises - chômage partiel, financement -, votées en urgence par le Parlement, seront « *prolongées* » et « *renforcées* ». Un plan spécifique sera aussi « *rapidement mis en œuvre* » pour les secteurs touchés - tourisme, hôtellerie, restauration, culture, événementiel.

- **Des aides pour les familles et les étudiants précaires** : le Chef de l'État demande au Gouvernement de « *verser sans délai une aide exceptionnelle pour les familles les plus modestes afin de faire face aux besoins essentiels* ». Il promet également une aide pour les « *étudiants les plus précaires* ». Ces mesures seront étudiées, demain mercredi, en Conseil des ministres ;

- **Réouverture des écoles à partir du 11 mai mais pas des universités** : fermés depuis le 16 mars, les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront « *progressivement à partir du 11 mai* ». Pour les étudiants de l'enseignement supérieur, « *les cours ne reprendront pas physiquement jusqu'à l'été* ». Le Gouvernement se penchera sur la « *bonne organisation des examens et des concours* ».





COVID-19

INFO N°2 – LA PREFECTURE FAIT AUSSI APPEL AUX DONS POUR LES SOIGNANTS

Afin de faire face à l'épidémie actuelle du COVID-19 sur le territoire, le besoin en équipements des personnels soignants est important et reste soutenu. L'agence régionale de santé (ARS) en coordination avec les services de l'État a mis en place une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection adaptée. **Vendredi dernier, le préfet de la Mayenne a appelé à la mobilisation et à la solidarité de tous afin de poursuivre cette stratégie.**

Les besoins restent importants sur tous les équipements de protection individuels (EPI) : surblouses en tissu manche courte/longue, gants jetables, tabliers plastiques jetables, lunettes et visières de protection, charlottes, surchaussures...

La FDSEA vous rappelle que depuis le 20 mars dernier, votre syndicat a mis en place avec les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'agriculture un questionnaire [ici](#) pour vous permettre de nous faire part de vos dons. N'hésitez pas à y répondre. Nous ferons le lien avec la Préfecture et l'ARS pour que ces derniers aboutissent.

INFO N°3 : POINT SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR ROUVERTS...

Où faire son marché en Mayenne, depuis la sortie du nouveau protocole sanitaire ? Rappels des marchés qui ont rouvert à ce jour, à notre connaissance : Argentré, Javron-les-Chapelles, Launay-Villiers, Montfleurs, Saint-Denis-de-Gastines, Sainte-Suzanne-et-Chammes, Cossé-le-Vivien, Villaines-la-Juhel, Bourgneuf-la-Forêt, Chailland, Meslay-du-Maine et Pré-en-Pail.

